









CIMETIERE

FIN DE PROCÉDURE

Le Maire avise les familles de la programmation de clôture concernant la procédure engagée il y a maintenant plusieurs années au cimetière.

Le 05 Mai 2025 à 13 H30 au cimetière,

Il sera procédé au constat dit "contradictoire" des tombes qui ont fait l'objet d'un 1^{er} constat d'abandon matériel. La liste des tombes concernées est affichée au cimetière, à la Mairie et en outre disponible sur le site de la ville. Elle indique l'emplacement des tombes concernées, et le cas échéant, le type de défaut reproché (Code Couleur).

Défaut(s) constaté(s) selon le code couleur :	Mesures à prendre : (Les cas échéants)
 NIVEAU 1 : Propreté et/ou herbes envahissantes. Défaut de propreté (noir de pollution) Présence de Mousses, Lichens ou herbes envahissantes, rouille.	 NIVEAU 1 : Nettoyage, blanchiment, traitement anti-mousse, ET hydrofuge. Film anti-végétation peinture. (Attention, garantie de durabilité minimum 10 ans)
 NIVEAU 2 : (Défaut Structurel, d'étanchéité) -Trappe d'accès non étanche, fissurée, cassée. -Partie de monument, fendue, cassée ou descellée. -Défaut de délimitation. Défaut d'assise, gîte latéral.	 NIVEAU 2 : Étanchéité du caveau, enfeu, chapelle. -Travaux d'assise, remise à l'aplomb. -Délimitation. Rescellement de la structure,
 NIVEAU 3 : (Cumul des niveaux 1 et 2)	 NIVEAU 3 : Cumul des niveaux 1 et 2
 NIVEAU 4 : (Péril et/ou DANGER imminent)	 NIVEAU 4 : Mise en sécurité totale, -Suppression des pointes saillantes et/ou de tout danger. (Rescellement de la stèle, le cas échéant)

Faute par les familles, d'avoir rétabli leur(s) tombe(s) en bon état de propreté, de conservation et de solidité, avant la date ci-dessus, et malgré les avis affichés, les courriers envoyés et les plaquettes collées sur les tombes concernées, il sera procédé au constat de l'abandon matériel définitif. Les familles concernées sont invitées à participer à la réunion publique, où la Mairie, un expert Ad'VitAm et un officier de police, exposeront la situation, ainsi que les modalités de reprises.

"